

# Compte rendu du conseil municipal

### **DU 05 JUIN 2014**

## Affiché le 12 Juin 2014

#### Etaient présents : 23

M. Daniel BOUCHET, Mmes et MM Brigitte CARLIOZ, Bernard DESBIOLLES, Fabienne BERTHOUD, Pascal TISSOT, Michèle TRAON, Yann BEDONI Louis JACQUEMOUD, Françoise LEVESQUE, Catherine CHALLANDE, Didier GERMAIN, Louis-Jean REVILLARD, Séverine CHAFFARD, Séverine VALLET, Aurélien HUMBERT, Dorine PEREZ-RAPHOZ, Romain BOUCHET, Christian BUNZ, Frank GIBONI, Sylvie MERMILLOD, Cédric DECHOSAL, Marie-Louise JACQUET, Alain LARRAS.

#### Ont donné procuration: 4

Mmes et MM, Cédric FERRATON, Nicole RAVIER, Emilie MIGUET, Nathalie VESIN.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 28 Mai 2014.

Monsieur Bernard DESBIOLLES a été désigné Secrétaire de séance.



- ❖ Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Jean-Michel COMBET, Président de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, afin qu'il explique la politique qu'il souhaite mener durant son mandat.
  - L'intercommunalité ne doit pas être vécue comme l'absorption des Communes par la Communauté de Communes mais comme leur regroupement dans l'objectif de renforcer leur poids et de mutualiser leurs moyens.
  - Un point sur les compétences exercées par cet échelon est également apporté pour que les nouveaux conseillers municipaux comprennent l'imbrication de ces deux collectivités territoriales.
- ❖ Suite à cette première intervention, Monsieur Jérôme BACINO et le Cabinet d'architectes A. E. R. exposent comment, suite au concours d'architectes organisé par la Commune, leur projet de Complexe Sportif des Ebeaux a vu le jour.
  - Il est dans un premier temps envisagé de construire le nouveau gymnase puis de réaliser une jonction entre les deux bâtiments avec la possibilité de rénover l'ancien gymnase.
  - L'équipe a également travaillé sur la problématique des places de stationnement : la création d'un parking souterrain est ainsi prévue.
  - Monsieur le Maire souhaite que l'équipe municipale prenne le temps de la réflexion afin de se positionner sur les suites à donner à ce projet.



Ensuite, Monsieur le Maire accueille Monsieur Alain LARRAS au sein du Conseil Municipal, suite à la démission de Madame Sylvie RAHON-BISCHLER.

Il en profite pour féliciter Monsieur Christian BUNZ pour sa réélection en qualité de Président du SMECRU (Syndicat Mixte d'Etude du Contrat de Rivière des Usses). Ce syndicat a pour objectif de préserver la qualité des berges et des eaux des Usses et de sensibiliser les enfants sur la protection de ce bien.

Monsieur Christian BUNZ informe que le dernier mandat a permis de réaliser des études pour déterminer un programme d'actions et des fiches d'actions, pour signer le 29 janvier 2014 le contrat de rivières établi pour une durée de six ans.

Ce contrat de rivières sur le bassin versant des Usses s'articule autour de 3 grandes thématiques :

**Volet A :** La lutte contre les pollutions et la reconquête de la qualité de l'eau

**Volet B:** La gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques

<u>Volet C:</u> La gestion durable et concertée de l'eau sur le territoire, information et sensibilisation.

La Communauté de Communes participera à hauteur de 100 000 euros par an sur les 6 ans. Le Coût global est de 15 millions, subventionné à 70% par l'Agence de l'Eau, la Région, le Conseil Général (SMDEA), ....



#### ✓ Approbation du Procès-Verbal du 30 Avril 2014

Cédric DECHOSAL demande pourquoi il n'y pas eu de Procès-Verbal suite aux séances des 13 Mars et 04 Avril 2014 ?

- Pour celui de la séance du 13 Mars, il n'a pas été présenté au Conseil Municipal puisqu'il dépend de l'ancienne équipe. Il sera cependant diffusé.
- Pour celui de la séance du 04 Avril, seul un Procès-Verbal d'installation du Conseil Municipal et d'élection des Maire et Adjoints a été établi.

Le Conseil Municipal accepte, <u>à l'unanimité</u>, le Procès-Verbal de la séance du 30 Avril 2014.



## **BUDGET**

# ✓ <u>Vote des Comptes Administratifs 2013</u>

Les comptes administratifs présentés par Monsieur Pascal TISSOT, Adjoint aux Finances font apparaître les résultats ci-après :

#### **Budget Principal**

	Dépenses	Recettes	Résultats
Section de Fonctionnement	2 441 977,90 €	5 695 037,54 €	Excédent : 3 253 059,64€
Section d'Investissement	1 856 285,39 €	1 786 104,43 €	Déficit : 70 180,96€
Résultats cumulés	4 298 263,29 €	7 481 141 97 €	Excédent : 3 182 878,68€
Acsultats cultures	+ 270 203,27 C	7 401 141,57 C	Execuent : 3 102 070,000

#### Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

	Dépenses	Recettes	Rési	ultats
Section de Fonctionnement	10 724,01 €	16 241,99 €	Excédent:	5 517,98€
Section d'Investissement	NEANT			

Avant de procéder au vote, Monsieur Christian BUNZ a quitté la salle consulaire. Les comptes Administratifs 2013 ont été approuvés :

- Budget Général : par 24 voix Pour (2 abstentions)

- SPANC : par 26 voix Pour

Monsieur Christian BUNZ est revenu suite aux deux opérations de vote.

#### ✓ <u>Vote des Comptes de Gestion 2013</u>

Les comptes de gestion du Budget Principal et du SPANC, établis par Madame la Trésorière de la Commune, étant le reflet exact des Comptes Administratifs, ont été approuvés à l'unanimité.

#### ✓ Bilan des acquisitions et des cessions immobilières 2013

Le Conseil Municipal, <u>à l'unanimité</u>, approuve le bilan des opérations immobilières réalisées au cours de l'année 2013.

Ce bilan, qui sera annexé au Compte Administratif 2013, retrace les opérations foncières suivantes :

- ⇒ Acquisition de parcelles situées au Centre Bourg de CRUSEILLES pour la création de places de stationnement sur le secteur Place de l'Eglise/ Maison de Retraite pour un montant de 60 000 €.
- ⇒ Acquisition d'un terrain au « Crêt du Ferret » dans le cadre d'une cession gratuite afin de régulariser l'empiètement de la voie communale sur une propriété privée. Seuls des frais de géomètre sont à noter pour 1 086,33€.
- ⇒ Acquisition d'un terrain à «La Mouille », dans le cadre d'une cession gratuite afin de régulariser l'empiètement du chemin rural de Cruseilles à Biollay sur une propriété privée. Seuls des frais de géomètre sont à payer d'un montant de 403,50 €.

⇒ cessions : Néant

# ✓ <u>Modification des tarifs pour la garderie périscolaire et des accueils de loisirs</u>

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Brigitte CARLIOZ, Adjointe en charge des services périscolaires et des accueils de loisirs.

Afin de faciliter le fonctionnement de ces deux services, le Conseil Municipal, <u>à</u> <u>l'unanimité</u>, décide :

- ⇒ de supprimer le tarif à la demi-heure et de créer un tarif au quart d'heure pour être plus iuste.
- ⇒ d'instaurer une pénalité de 4 € pour les familles qui n'inscrivent pas leurs enfants à la garderie ou qui les inscrivent mais qui finalement récupèrent leurs enfants ; et enfin pour les parents qui ont du retard après 19h (évaluation au cas par cas en fonction du motif du retard). Cette mesure doit permettre d'éviter les problèmes de gestion de ces services pour le personnel encadrant.

Concernant les prix, la base ne changera pas mais au lieu de payer 1,40 € la demi-heure, le tarif sera fixé à 0,70 € le quart d'heure.

Ces propositions de tarif seront valables dès le 1<sup>er</sup> septembre 2014.

#### ✓ Fixation du prix des séjours accessoires ados

Dans le cadre de l'organisation du séjour Ados qui aura lieu du 15 au 18 Juillet 2014 à Morillon pour douze jeunes, Madame Brigitte CARLIOZ explique que le coût forfaitaire du séjour a été fixé à 160 €. Cette augmentation par rapport aux années précédentes prend en compte le coût réel du séjour. La Commune participera à hauteur de 2 000 €.

Conformément à la délibération du 24 Juin 2013, le barème quotient familial CAF s'appliquera sur ce tarif.

Le Conseil Municipal, <u>à l'unanimité</u>, accepte la fixation du tarif des séjours accessoires ado à  $160 \, \text{\ensuremath{\notin}}$ , par enfant et pour le séjour.

### TRAVAUX

#### ✓ Site des Ponts de la Caille : attribution des marchés de travaux

Monsieur le Maire rappelle qu'un groupement de commandes entre les Communes de CRUSEILLES, ALLONZIER-LA-CAILLE et le Département de la HAUTE-SAVOIE a été constitué pour le projet de mise en valeur du site des Ponts de la Caille afin de confier aux mêmes prestataires les différents marchés nécessaires à la réalisation de cette opération d'aménagement.

Suite à l'appel d'offres lancé le 28 février 2014 pour les travaux VRD, Aménagements paysagers, éclairage et interprétation au nom du groupement de commandes des Communes de CRUSEILLES / ALLONZIER-LA-CAILLE et du Département de la HAUTE-SAVOIE avec remise des plis le 28 mars 2014, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie les 16 et 30 Avril 2014.

Au regard des analyses des offres, la Commission a retenu les offres des entreprises suivantes :

N° Lot	TRAVAUX	Entreprise	Montant Total HT du marché
1	V.R.D	GROUPEMENT GUINTOLI/EHTP/GTS	879 446,86 €
2	AMENAGEMENTS PAYSAGERS	BERLIOZ	299 848,04 €
3	ECLAIRAGE	GROUPEMENT BOUYGUES ENERGIE SERVICES/ SER2E	359 870,40 €
4	INTERPRETATION	CONSULTATION INFRUCTUEUSE EN L'ABSENCE DE REPONSE	
		TOTAL	1 539 165,30 €

Le Conseil Municipal, après avoir pris acte du choix de la Commission d'Appel d'Offres, accepte, à l'unanimité, que Monsieur le Maire, en qualité de coordonnateur du groupement de commande, signe les marchés ci-dessus.

#### **✓** Remise en état de deux routes communales

Deux routes communales nécessitent d'être remises en état rapidement, la Route du Lac et la Route des Moulins.

La Route du Lac est fortement détériorée, les travaux de réfection consistent en apport et remplacement de matériaux, et l'aménagement de stationnement entre le restaurant l'Ancolie et la piscine.

La Route des Moulins nécessite des travaux de réfection suite aux travaux de la CCPC (réseaux) et à l'usure de la route. Considérant la faible fréquentation de cette voie, un bicouche est envisagé.

Espérant pouvoir réaliser les travaux de la route du Lac au plus vite avant la période de forte fréquentation de la piscine, une consultation a été lancée le 27/05/2014.

L'annonce a été publiée sur la plateforme de dématérialisation, sur le site de la mairie et affichée. La limite de réception des offres est fixée au 11/06/2014.

Le résultat de l'appel d'offres sera présenté au prochain Conseil Municipal pour l'attribution des marchés de travaux.

## **FONCIER**

# ✓ <u>Acquisition de parcelles à ADELAC et déclaration de command au profit des propriétaires privés</u>

La Société ADELAC a engagé la procédure de délimitation des emprises de l'Autoroute A41 sur le territoire de la Commune.

Suite à la délimitation des emprises strictement nécessaires à l'exploitation de l'Autoroute, les parcelles reconnues inutiles à la concession de l'autoroute peuvent être mises en vente. Certaines parcelles présentant une situation pouvant être jugée stratégique à court, moyen ou long terme, il paraît intéressant que la Commune puisse les acquérir.

Des propriétaires privés achetant par ailleurs d'autres parcelles dans le même temps, ADELAC a proposé de procéder par une déclaration de command.

Cette procédure prévoit que la Commune se porte acquéreur de la totalité des parcelles concernées, soit, pour la présente opération, une surface totale de 50 867  $\text{m}^2$  au prix global de 42 075,30 € et réalise l'acquisition pour son propre compte de la parcelle située au lieudit «Les Culées»  $\text{n}^\circ$  C 3248, de 796  $\text{m}^2$ , au prix de 0,50 € le m2, soit 398 €, auquel se rajoutent 15 € de frais d'acte administratif et déclare command au profit des propriétaires privés en ce qui concerne les autres parcelles..

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'acquisition à ADELAC de la parcelle n° C 3248, d'une contenance de 796 m² au prix de 398 €, et déclare command au profit de propriétaires privés pour 50 071 m² au prix de 41 677,30 €. Tous pouvoirs sont donnés à Monsieur le Maire pour régulariser en la forme administrative les cessions faites par la Société ADELAC, et à Monsieur Pascal TISSOT, Maire-Adjoint, pour représenter la Commune à la promesse d'acquisition et à l'acte administratif et pour déclarer command et signer tous documents s'y rapportant, Monsieur le Maire intervenant en qualité d'officier public chargé de la régularisation de cet acte.

#### PERSONNEL

#### ✓ Recrutement suite à congé parental

Madame Brigitte CARLIOZ explique que suite à la demande de congé parental du Coordinateur enfance/jeunesse, responsable des accueils loisirs, il convient de recruter un agent pour assurer son remplacement.

Le Conseil Municipal, <u>à l'unanimité</u>, accepte que Monsieur le Maire signe le contrat d'engagement temporaire qui sera établi à cet effet.

#### **✓** Rémunération du personnel suite aux élections européennes

Le Conseil Municipal, <u>à l'unanimité</u>, autorise Monsieur le Maire à octroyer aux agents qui ont participé à l'organisation et au déroulement du scrutin :

- soit les Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires aux taux horaires correspondant à leurs indices respectifs,
- soit l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections aux agents qui ne sont pas admis au bénéfice des indemnités horaires.

Les agents ont également la possibilité de récupérer les heures supplémentaires effectuées.

#### SERVICES PERISCOLAIRES

# ✓ <u>Approbation du projet de règlement intérieur des garderies périscolaires</u> et des centres de loisirs

Madame Brigitte CARLIOZ, Adjointe aux affaires sociales explique les nouveaux points apportés dans la rédaction des règlements intérieurs des garderies périscolaires et des centres de loisirs.

Il est par exemple prévu d'insérer un point concernant les régimes alimentaires spéciaux des enfants et de leurs allergies afin que les parents préparent les goûters adaptés au fonctionnement de ces services.

Le Conseil Municipal, <u>à l'unanimité</u>, accepte l'ensemble des modifications apportées aux règlements intérieurs précités.

### ✓ <u>Approbation du projet de règlement intérieur des Temps d'Activités</u> Périscolaires (TAP)

Ce point est retiré de l'ordre du jour et sera présenté lors d'une prochaine séance de Conseil Municipal.

## **DESIGNATION DE DELEGUES**

#### ✓ <u>Désignation de délégués à l'Association Pastorale du Mont Salève</u>

Suite à la constitution de cette Association, et conformément à ses statuts, cette dernière a pour organe administratif un syndicat se composant notamment de 2 titulaires et 2 suppléants pour le Collège des élus des Collectivités Territoriales.

C'est à ce titre que le Conseil Municipal, <u>à l'unanimité</u>, désigne Louis JACQUEMOUD en qualité de membre titulaire et Romain BOUCHET en qualité de suppléant pour représenter la Commune de CRUSEILLES au sein de l'Association Foncière Pastorale du Mont-Salève.

### ✓ <u>Désignation de délégués à la Commission Communale des Impôts</u> <u>Directs</u>

Le Conseil Municipal a présenté une liste de 16 commissaires titulaires et 16 commissaires suppléants sur laquelle Monsieur le Directeur des Services Fiscaux de la Haute-Savoie désignera 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants

TITULAIRE		SUPPLEANT
Louis-Jean REVILLARD	1	Fabienne BERTHOUD
Bernadette MEREL	2	Michel BOUCHET - Le Suet
Louis JACQUEMOUD	3	Simone BARBIER
Jeanine BOCQUET	4	Denis LEVESQUE
Odile FAVRE	5	Yann BEDONI
Christophe BOUCHET	6	Yves TISSOT
Bernard NACHON / Groisy	7	Benoit FALCONNET / Villy-le-Bouveret
Pierre ODIN /Propriétaire de bois	8	Hubert SALLAZ / Propriétaire de bois
Jean MOUCHET	9	Jean-Michel REVUZ
Serge BESSON-MAGDELAIN	10	Philippe AILLOUD
Bruno DEGEORGES	11	Bernard GAL
Jean-Paul DURET	12	François LETANG
Jean-Luc DEPOLLIER	13	Yves HUMBERT
Christian HUMBERT / Noiret	14	Annick PERRILLAT-BOTTONET
Christelle BRETON (FERNENDES) / Cernex	15	Nelly BRAND / Copponex
Jean-Loup BONHOMME/propriétaire de bois	16	Georges SUBLET/propriétaire de bois

Dès que la décision du Directeur des Services Fiscaux sera notifiée à Monsieur le Maire, chaque commissaire titulaire et suppléant sera informé par ses soins de sa nomination à la commission Communale des Impôts Directs de CRUSEILLES.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il sera représenté dans cette Commission par Monsieur Bernard DESBIOLLES, Adjoint délégué.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la liste proposée par Monsieur le Maire.

# **SPANC**

# ✓ Approbation du rapport d'activité du SPANC 2013

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif a été réalisé et présenté au Conseil Municipal.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le Conseil Municipal, <u>à l'unanimité</u>, adopte le rapport 2013 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

### INFORMATIONS DIVERSES

#### ✓ Commission Développement Durable

Madame Michèle TRAON, Adjointe en charge du Développement Durable explique que la Commission travaillera notamment sur les ondes magnétiques, et que des contacts seront pris avec les opérateurs téléphoniques.

## ✓ Communication/Animations à venir

- ❖ Madame Fabienne BERTHOUD, en charge de la Communication, donne les informations ci-après concernant :
  - le bulletin municipal : chaque équipe de l'opposition dispose d'un 1/8<sup>ème</sup> d'une page pour leur tribune.
  - Les animations à venir :
    - Le 20 Juin : Fête de la Musique avec projection du match de football
    - Le 13/07 : Concerts divers en partenariat avec les associations des Eaux Closes, du Tennis et Terres d'Horizon. La journée s'achèvera par la projection du match de football et le tir des feux d'artifice.
  - L'Assemblée Générale de l'IMAA (Institut de Maintenance Automobile et Aéronautique) :
    - accueil de 170 élèves environ hors formation adultes,
    - projet d'extension du bâtiment pour accueillir des élèves suisses pour les former en aéronautique et rénovation de bâtiments
    - nouvelle direction en septembre 2014
- ❖ Monsieur Didier GERMAIN fait un bref compte-rendu de l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes qui a pour objectif actuellement :
  - d'organiser les animations Sainte-Agathe, Fête de la Musique, Forum des Associations, Caisses à savon, Marché de Noël, Carnaval...

#### Le Comité propose d'assurer les manifestations ci-après :

- inauguration de la Ste Agathe avec le Chemin de Compostelle en 2015,
- pour Noël, organiser un concours des plus belles décorations,
- refaire un accueil des nouveaux habitants avec la présentation de toutes les associations de la Commune, indépendamment du forum des associations et de la cérémonie des vœux du Maire,
- rééditer une plaquette regroupant toutes les associations.

#### Pour dynamiser cette association, la Municipalité propose de :

- inviter tous les présidents des associations à leur assemblée générale,
- organiser une réunion avec toutes les associations pour définir et affirmer leur rôle fédérateur,
- être présent sur les marchés ou manifestations de la Commune,
- avoir un logo bien distinct.

❖ Pour finir, Monsieur Pascal TISSOT invite le Conseil Municipal à une visite de la forêt communale de CRUSEILLES prévue le 05 Juillet à partir de 08h00 avec la participation de l'Office National des Forêts (ONF).

#### ✓ <u>Prochaine séance du Conseil Municipal</u>

Compte-tenu de l'obligation d'organiser l'élection des délégués de la Commune pour les élections Sénatoriales le vendredi 20 Juin, Monsieur le Maire explique qu'une réunion du Conseil Municipal aura donc lieu ce jour, à 19h00.

La prochaine séance aura lieu le jeudi 03 Juillet 2014.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Les camions, toujours présents Route de l'Arthaz, posent des problèmes de sécurité pour les riverains. (Christian BUNZ)
- Les parents des élèves de l'Ecole Maternelle rencontrent des problèmes de stationnement.
- Pourquoi les conseillers municipaux ne reçoivent-ils plus les comptes rendus des Conseils Communautaires ? (Cédric DECHOSAL)
  Brigitte CARLIOZ répond qu'elle a fait remonter l'information à la CCPC qui a donné
- Est-il vrai que les Associations n'auront plus droit d'obtenir des subventions ? (Sylvie MERMILLOD).

son accord pour une diffusion aux conseillers municipaux.

Yann BEDONI explique que des demandes sont en attente, et qu'elles seront examinées par une Commission qui se réunira deux fois par an afin que les versements soient réguliers. Mais il n'est en aucun cas prévu de supprimer les subventions aux associations.